

Avant toute demande, formulée à partir de la fiche souhaits (format papier), il est impératif d'avoir complété et remis le **Dossier administratif unique 2019-2020**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données sur votre espace et de joindre les pièces nécessaires.

ALSH & ALE

MERCREDIS 4^e TRIMESTRE 2019 DU 4/09 AU 18/12
INSCRIPTIONS du 3 au 14 juin 2019

EMIS

ACTIVITÉS DU 30/09/2019 AU 30/06/2020
DÉBUT LE 02/10/2019 POUR LA PISCINE DU PALAIS DES SPORTS
INSCRIPTIONS du 2 au 13 septembre 2019

ALSH & ALE

Direction de l'Éducation

Hôtel Groslot - Place de l'Étape - ORLÉANS

ALSH : 02 38 79 29 73 ou 74 - alsh@orleans-metropole.fr

ALE : 02 38 79 28 10 ou 26 35 - ale@orleans-metropole.fr

RETRAIT DES FICHES DE SOUHAITS

- ▶ Après du référent relais
(enfants scolarisés dans les écoles publiques)
- ▶ À la direction de l'éducation
(enfants scolarisés dans les écoles privées)
- ▶ Dans les mairies de proximité
- ▶ Sur le site www.orleans-metropole.fr

RETOUR DES FICHES

- ▶ Après du référent relais uniquement
(enfants scolarisés dans les écoles publiques)
- ▶ À la direction de l'éducation
(enfants scolarisés dans les écoles privées)

Vous pouvez faire vos
pré-réervations en ligne
en vous connectant sur
le portail famille :
[https://moncompte.
orleans-metropole.fr](https://moncompte.orleans-metropole.fr)

EMIS

Direction de la jeunesse, des sports et des loisirs

2 bis, rue des Anglaises - ORLÉANS

02 38 79 25 22 - emis-ovc@orleans-metropole.fr

Informations sur : www.orleans-metropole.fr
(Section Découvrir et Sortir / Activités Sportives)

INSCRIPTIONS

- ▶ Sur le portail famille :
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
- ▶ Après du guichet unique de la Mairie d'Orléans,
Place de l'Étape - 02 38 79 22 22
- ▶ Dans les mairies de proximité
- ▶ Après du référent relais de l'école



Des refus de réservation seront opposés si la famille est en situation d'impayés sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours.

RAPPEL : En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

#OrleansMetropole



www.orleans-metropole.fr



**Orléans
Mairie**